



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

armement

Question écrite n° 10544

Texte de la question

M. Jean-Paul Bacquet attire l'attention de M. le ministre de la défense sur la situation des Ateliers industriels de l'aéronautique de Clermont-Ferrand Aulnat. Grâce à de nombreuses commandes à l'exportation, ces ateliers auront une charge de travail très importante et nécessiteraient de ce fait un certain nombre d'emplois supplémentaires. Pour cela, du personnel de l'ETAMAT qui remplit parfaitement les conditions d'aptitude professionnelle pourrait se joindre aux effectifs de l'AIA. Quelle est la position du ministère sur ces transferts de personnel de l'ETAMAT à l'AIA ?

Texte de la réponse

Le plan de charge de l'atelier industriel de l'aéronautique (AIA) de Clermont-Ferrand est satisfaisant dans la mesure où il devrait, pour les années 1998 à 2000, être légèrement supérieur à celui de 1997. Au-delà de cette période, l'activité de cet établissement ne devrait décroître que faiblement. Dans cette perspective, les affectations d'élèves sortant du centre de formation de Latresnes et les mutations en provenance d'établissements restructurés de la délégation générale pour l'armement (DGA), permettent actuellement de combler les vacances de postes liées aux départs dits « naturels » (retraite ou assimilé). Par ailleurs, dans une logique de proximité, les candidatures d'ouvriers en provenance de l'établissement du matériel de l'armée de terre seront acceptées, s'agissant de personnels dont les connaissances et l'expérience professionnelles correspondent aux emplois de la « maintenance aéronautique », dans la mesure où ces départs sont compatibles avec le plan de charge de leur établissement actuel.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Paul Bacquet](#)

Circonscription : Puy-de-Dôme (4^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 10544

Rubrique : Défense

Ministère interrogé : défense

Ministère attributaire : défense

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 février 1998, page 965

Réponse publiée le : 6 avril 1998, page 1914